

Concertation continue sur le projet Piscine

Comité de suivi de clôture
de la concertation
5 novembre 2024



Introduction des co-présidents du comité de suivi de la concertation

*M. Jean-Michel Houllegatte
M. Jean Rampon, sous-préfet
de Cherbourg*



Ordre du jour

1. **Schéma industriel de l'aval du futur (Jean-Michel Quilichini EDF/DCN, Arnaud Gay Orano)**
Intervention de Guillaume Bouyt (DGEC) et Pierre Bois (ASN)
2. **Intervention des garants CNDP (Pascal Brérat / Karine Besses)**

1

Schéma industriel de l'aval du futur

Jean-Michel Quilichini (EDF) / Arnaud Gay (Orano)

Guillaume Bouyt (DGEC) / Pierre Bois (ASN)



Perspectives d'évolution des entrepôts de combustibles usés & Schéma industriel de l'aval du futur

Réunion du Comité de suivi et concertation
continue du projet piscine - 05/11/2024

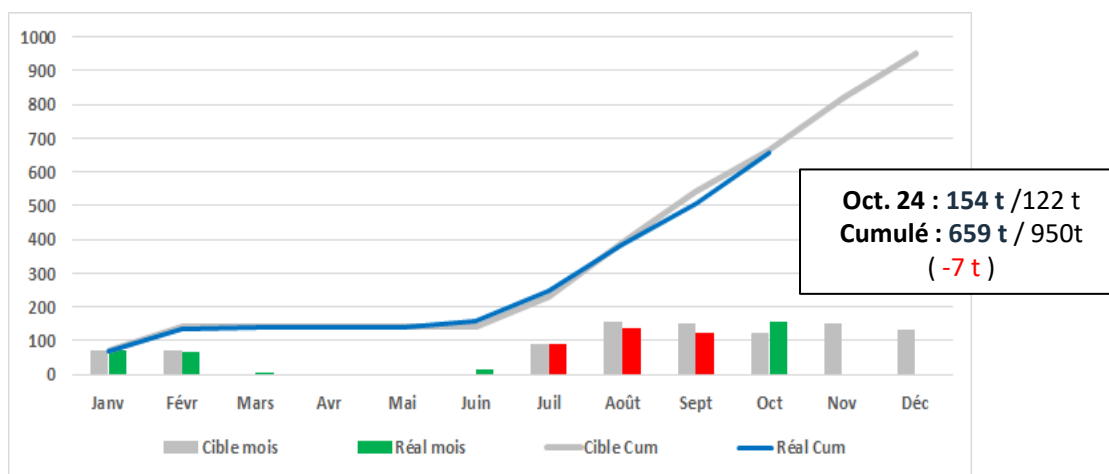
1. Une production industrielle des usines en amélioration permettant d'éloigner le risque de saturation des entreposages court terme,
2. Un plan de mitigation du risque qui a progressé,
3. Des orientations de politique nucléaire exposées en CPN du 26 février 2024 portant la nécessité pour la France d'un maintien durable de la production électronucléaire et confirmant la politique de traitement recyclage en visant un cycle intégralement fermé à horizon fin de siècle,
4. Ces orientations, si elles sont confirmées, et la mise sous contrôle de la production impliquent un éloignement du risque de saturation, la pérennité des usines à 2040 a minima et la construction séquencée de nouvelles usines du cycle modulaires, permettant de mettre en œuvre l'objectif de l'Etat de fermeture du cycle par étape via le mono, le multi-recyclage et le lancement de pilotes Gen IV,
5. Il en ressort la nécessité d'une réflexion prospective de la stratégie industrielle sur le site de la Hague pour un projet cohérent et optimisé sous la maîtrise d'ouvrage d'un seul acteur.
6. Cette réflexion conduit EDF et Orano à proposer à l'instruction de la DGEC et de l'ASN l'évolution du portage industriel d'EDF vers Orano de la maîtrise d'ouvrage de la création des nouvelles capacités d'entreposage prévues dans le PNGMDR.

Une production industrielle des usines en ligne avec la trajectoire 2024

Situation des usines du Recyclage à fin octobre

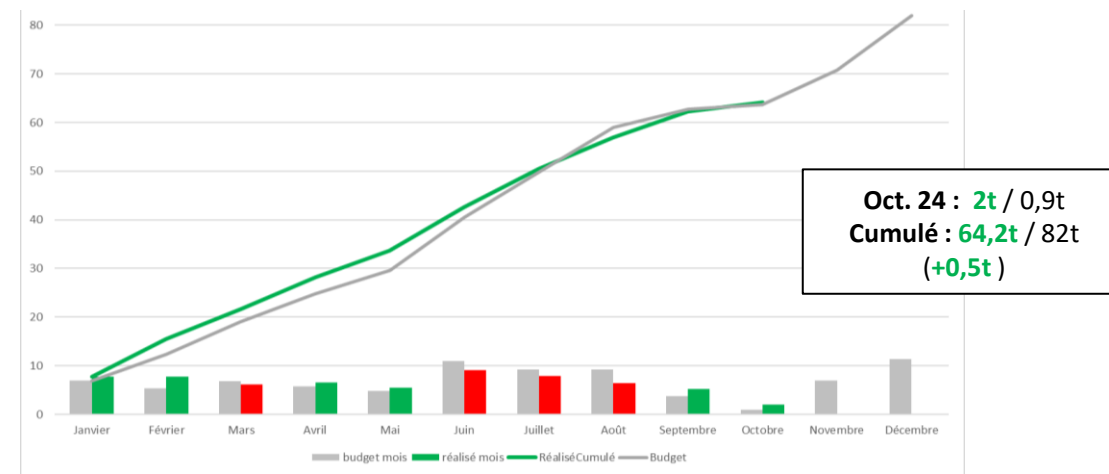
● Traiter 930t de combustibles usés en 2024

- En atteignant les objectifs de production (*tML*)

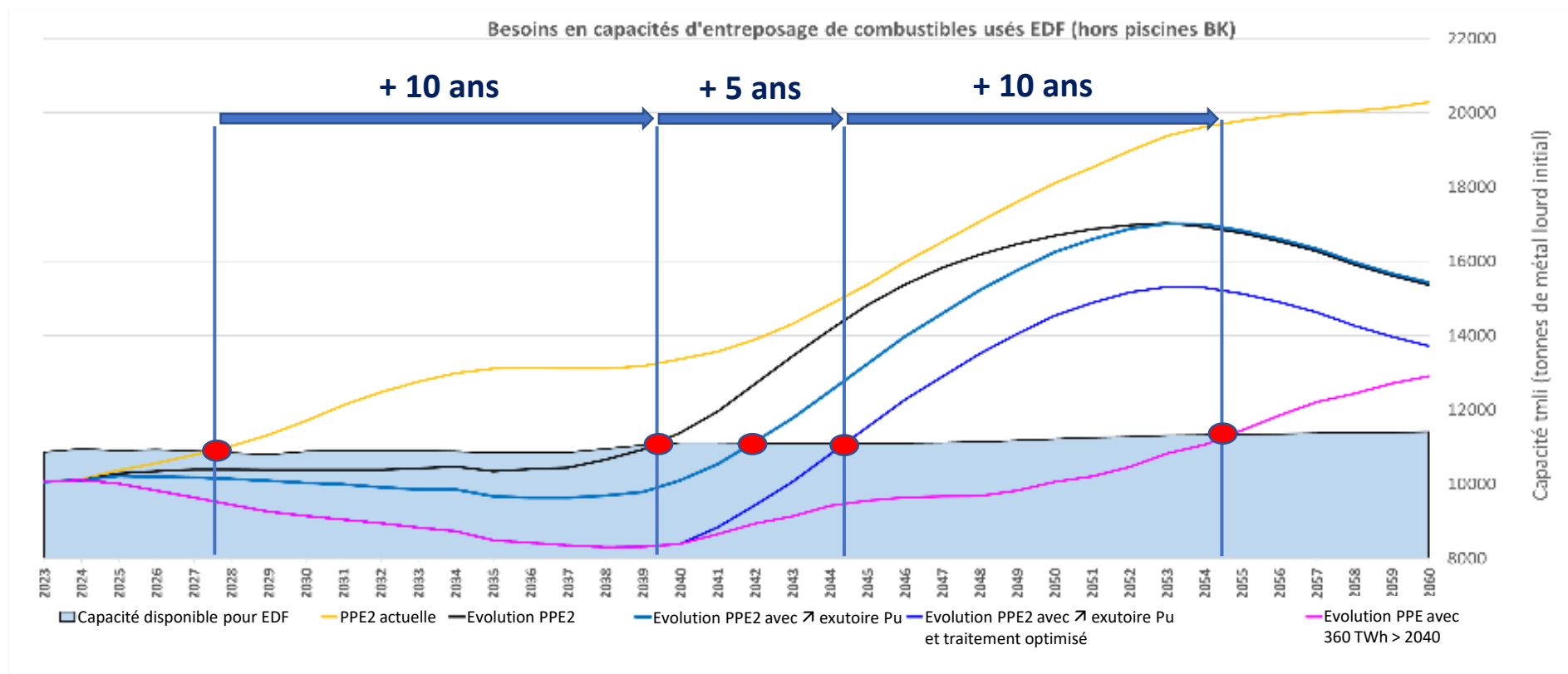


● Produire 82t de combustibles MOX en 2024

- En atteignant les objectifs de production (*tML nettes*)



La situation du cycle renouvelée implique un éloignement du risque de saturation au-delà de 2040 sans recours aux capacités offertes par les plans de mitigation (densification) hors aléa dimensionnant





Un schéma industriel pour l'Aval du futur assurant la pérennisation de la politique de traitement recyclage et répondant aux attentes du CPN

- **Renouvellement de l'usine de traitement de La Hague**

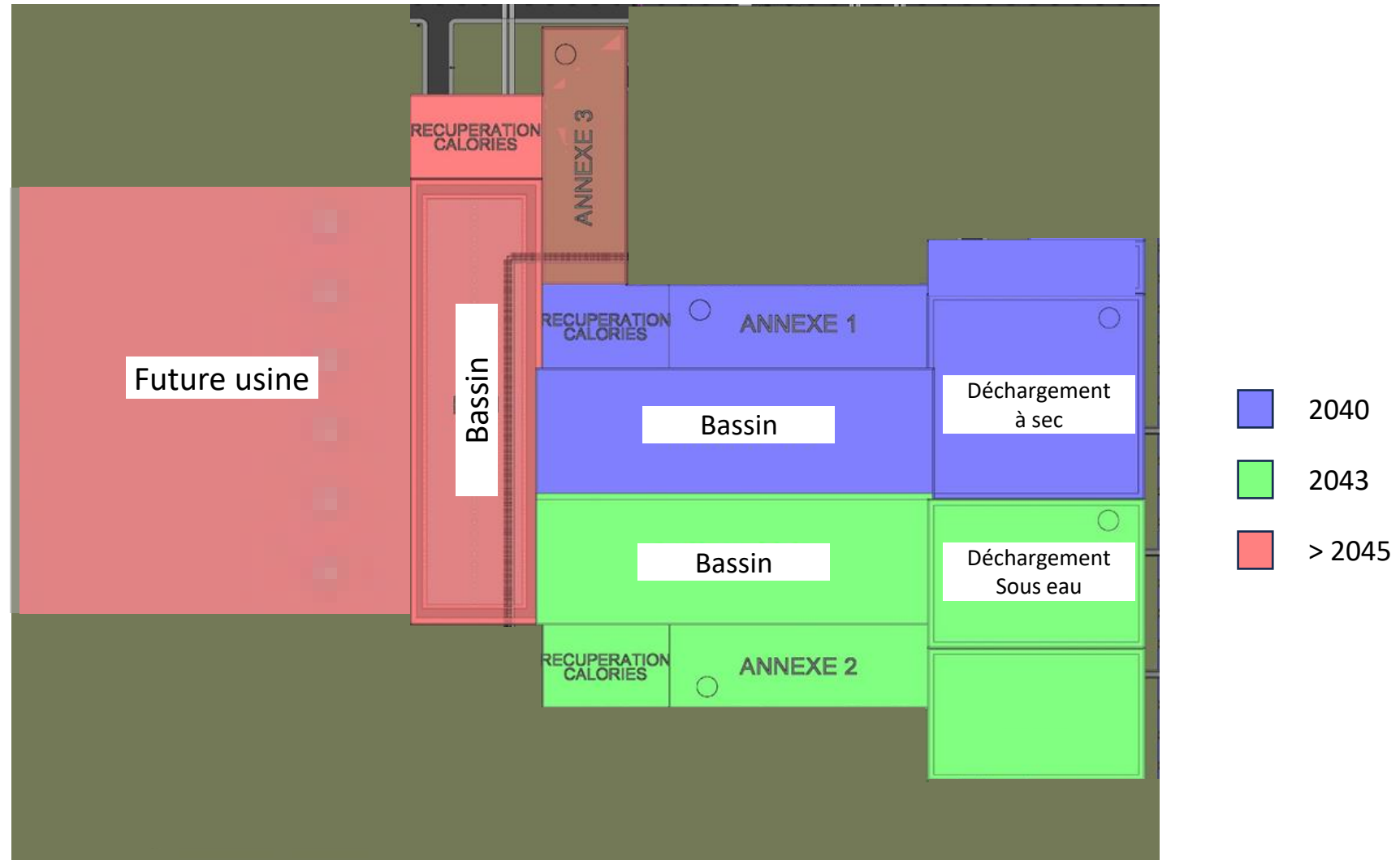
- Capacité totale de traitement à terme : équivalente aux capacités actuelles
- Capacité d'entreposage à terme : 3 bassins de 6500 tmlr chacun
- Capacité à traiter industriellement les MOX et URE
- Approche modulaire et séquencée pour couvrir le juste besoin
- Objectif de mise en service du premier bassin du futur atelier de déchargement et entreposage (ADEC) en 2040
- Objectif de mise en service de l'usine de traitement à ajuster en lien avec les autorités ASN et HFDS

- **Renouvellement de l'usine de recyclage de Mélox**

- Réalisation du nouvel atelier de fabrication de MOX : équivalent aux capacités actuelles
- Objectif de mise en service en 2040

Un schéma industriel avec en 1^{ère} brique un atelier d'entreposage et de déchargement (ADEC) reprenant les objectifs de sûreté de la PEC et permettant de nouvelles capacités d'entreposage dès 2040

Principe d'implantation du projet ADEC



Les bénéfices d'un schéma optimisé



S

SURETÉ

Un schéma mettant en oeuvre des installations **s'appuyant sur un procédé ayant fait ses preuves et réhaussé des dernières exigences** et du REX de 40 ans d'exploitation.



E

ENTREPOSAGE CONNECTÉ

Un schéma qui accorde une **unicité de lieu pour le renouvellement des usines avec les entreposages** de tous les CU (UOX, MOX, URE) **connectés aux usines** qui les traiteront



C

CAPACITÉ

Un schéma qui assure **la capacité à faire via l'optimisation des ressources mobilisées, du foncier, de la coordination des interfaces** et des prestataires,



U

UNICITÉ

Un schéma qui assure **unicité d'exploitation, de gestion de crise, de protection physique, de référentiel, de maîtrise** des ressources, d'interface avec les parties prenantes,



E

EVOLUTIF

Un schéma industriel **agile et adaptable, basé sur la maîtrise du foncier, permettant d'accomoder tous les scenarios de traitement recyclage** et la transition attendue vers la GEN IV sans obérer l'avenir



A

ACCEPTABILITE

Un schéma **qui vise à limiter les nuisances** (gestion des flux, impact visuel, ...) avec une gestion des demandes ou impacts coordonnée

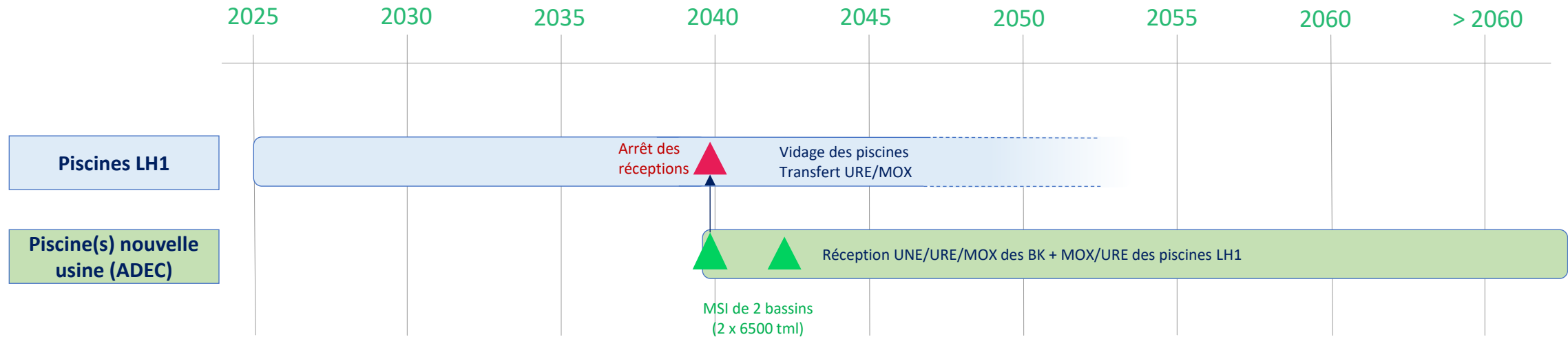


S

SATURATION CONTROLÉE

Un schéma qui **accommode le risque de saturation en mettant en service un bloc piscines dans un planning compatible** avec tous les scenarios d'aléas dimensionnants

Un planning industriel prévisionnel pour les futurs entreposages ADEC





Une politique de risque maîtrisée sur le court, moyen et long terme

Une stratégie des industriels alignée avec les orientations du PNGMDR indépendamment du portage, pour la mise en service de nouvelles capacités d'entreposage sous-eau des combustibles usés connectées aux usines en capacité de les valoriser.

La proposition de changement de portage des industriels dans le cadre de cette stratégie globale et optimisée a été portée à la connaissance de la DGEC et de l'ASN pour instruction.

Interventions

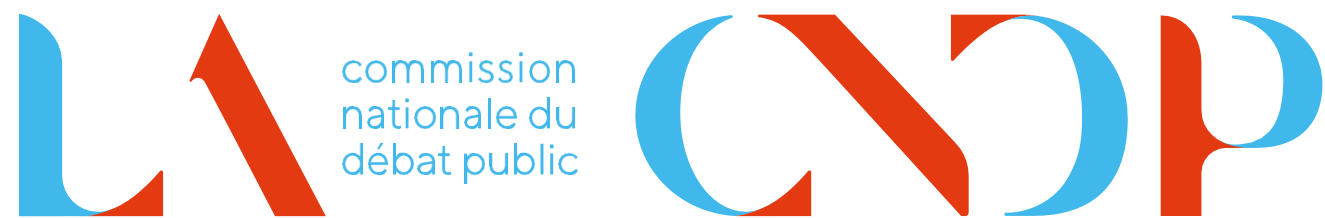
Guillaume Bouyt, DGEC

Pierre Bois, ASN

2

Intervention des garants

Karine Besses et Pascal Brérat, garants de la concertation continue (CNDP)



MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat
public

Piscine d'entreposage de combustibles usagés

**Concertation de suivi:
Rapport intermédiaire des
garant.e.s**

05 11 2024 |



Rapport intermédiaire concertation de suivi

- Quelques « rappels »
- 

Rapport intermédiaire concertation de suivi: Rappel sur la concertation

- La concertation de suivi:
 - Est une étape intermédiaire entre la concertation préalable et l'enquête publique
 - A pour vocation de:
 - Compléter et parfaire l'information du public,
 - Lui permettre de participer activement à l'élaboration plus détaillée du projet,
 - Veiller que ses intérêts notamment en termes environnementaux sont intégrés dans cette élaboration
 - S'assurer que les engagements pris par le Maître d'ouvrage sont mis en œuvre.
- Elle doit conduire à un dossier d'enquête publique rendu plus accessible par le public et permettre à celui-ci d'exprimer plus aisément – et efficacement ses avis.
- Elle fait d'ailleurs l'objet d'un rapport des garant.e.s inclus dans le dossier d'enquête.

Rapport intermédiaire concertation de suivi:

Le cadre de départ

- La concertation de suivi intervient à l'issue d'une concertation préalable conduite dans un contexte globalement peu propice:
 - Des préoccupations prioritaires autres très fortes induites par la crise sanitaire et, à l'origine, (analyse du contexte) un intérêt des différents publics d'autant plus limité que le projet était peu connu quelle que soit la dimension évoquée
 - Une politique énergétique perçue plutôt comme imprécise et relativement instable,
 - Une politique »nucléaire» assez ambiguë (de l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50% dans la production électrique à des annonces de projet d'EPR2, de problèmes techniques et financiers liés aux programmes de maintenance et adaptations du parc et à l'éventuelle prolongation de la durée de vie des tranches 900MW ... à l'absence du nouveau PNGMDR alors toujours en préparation)
 - Une lisibilité par conséquent très réduite limitant de fait la précision quant au dimensionnement et l'opportunité du projet
 - L'absence de procédure de concertation similaire récente sur le site de La Hague

Rapport intermédiaire concertation de suivi: les objectifs

- La concertation de suivi doit donc à la fois :
- Pallier les difficultés rencontrées lors de la concertation préalable (projet très peu connu au départ , méconnaissance du cadre général de la politique énergétique à moyen et long terme et notamment de son volet nucléaire, 5ème PNGMDR non établi...)
- Compléter les informations en lien avec l'évolution de ce contexte (programme EPR2, politique de retraitement des combustibles usagés...) et de l'influence qu'elle pouvait avoir sur le projet
- Traiter les enjeux locaux du projet (dimensionnement, accès, intégration paysagère, prise en compte de l'environnement au sens large et effets socio économiques) .



Rapport intermédiaire concertation de suivi

- Quelques éléments de bilan intermédiaire
- 

Rapport intermédiaire concertation de suivi: la gouvernance

- La solution a consisté à mettre en place un comité de suivi structuré chargé d'aiguiller les actions du maître d'ouvrage en termes de participation du public, qu'il s'agisse d'acquisition de capacités d'appréciation des effets du projet de compréhension du contexte ou d'expressions de demandes, de craintes ou d'exigences des acteurs du territoire.
- Ce comité a été structuré par un principe de fonctionnement négocié, doté d'instances de fonctionnement préalablement débattues
- Il a été placé sous la co-présidence du sénateur Houllegatte et des deux sous-préfets de Cherbourg successifs;
- Il permet de dissocier les fonctions de maîtrise d'ouvrage du projet et celle de la concertation qui le concerne, aux yeux du public

Rapport intermédiaire concertation de suivi: point de vue des garants sur la gouvernance

- Pour les garants le comité de suivi est, un outil particulièrement intéressant à de nombreux points de vue:
 - Il est le levier d'une appropriation de la démarche de concertation par les acteurs du territoire
 - Il est un moyen de « pérenniser » la démarche de participation au cours de la mise en œuvre du projet,
 - Il est le relais des demandes du public et le lieu de recueil et de reformulation éventuelle des réponses
 - Il est un outil permettant le reporting de cette démarche
 - A ce stade il offre une réelle souplesse aux différents acteurs pour régler leur implication dans la démarche (ainsi certains ont pris leur distance en raison de réponses qu'ils ont estimé insatisfaisantes à des questions conditionnant leur participation active)
 - Il peut être évolutif et s'adapter au déroulement de la concertation et aux changements contextuels

Rapport intermédiaire concertation de suivi: le point de vue des garants sur les principaux points restant à traiter

- De nombreux champs de l'évaluation environnementale restent en suspens et les informations et analyses nécessairement très nombreuses de l'étude d'impact ne sont toujours pas accessibles, y compris, par exemple l'état initial de l'environnement ou les effets cumulés avec les installations Orano.
- Le traitement des questions de l'impact socio-économique du projet sont, à ce stade, encore peu approfondies alors qu'il est considéré comme un aspect essentiel pour le territoire

Rapport intermédiaire concertation de suivi: le point de vue des garants sur les principaux points restant à traiter

- Si des avancées significatives ont été faites sur certaines informations contextuelles, sur la question de la faisabilité du retraitement du mox ou le dimensionnement des installations, elles paraissent incomplètes pour une expression éclairée du public lors de l'enquête publique:
- Ces questions sont probablement anciennes et ont révélées par la concertation relative au projet de piscine. Elles restent souvent sans réponse claire pour le public dont les demandes révèlent son souhait d'être en mesure de se prononcer sur l'opportunité et les alternatives potentielles non seulement au projet mais à la mise en œuvre d'une politique industrielle de la filière nucléaire (dimensionnement, retraitement, déchets, souveraineté...)

Rapport intermédiaire concertation de suivi: le point de vue des garants sur les principaux points restant à traiter

- les travaux du comité de suivi, les travaux des groupes de travail et leur rendu compte, les réunions publiques d'information assez régulières et diversifiées, ne sauraient suffire à informer correctement l'ensemble du/des publics;
- La mise en place un groupe de travail « information du public » est donc une action essentielle pour la deuxième année de concertation de suivi,
- La mise en place d'un document de reporting paraît aussi comme un élément indispensable pour consolider l'action du dispositif de gouvernance de cette concertation.

Rapport intermédiaire concertation de suivi:

- La concertation continue dans sa deuxième phase

Rapport intermédiaire concertation de suivi:

La concertation continue dans sa deuxième phase

- Le prochain dépôt de demande d'autorisation de création de l'INB doit être accompagné et suivi:
- De l'achèvement des travaux des groupes de travail de telle façon qu'ils puissent être intégrés au dossier soumis à enquête publique
- De la valorisation de la première phase de concertation de suivi par une information précise sur ses résultats mais aussi de ses limites
- De la diffusion des éléments du dossier d'étude d'impact et de leur présentation au public de manière à lui permettre d'exprimer le plus utilement et efficacement lors de l'enquête publique (phase essentielle pour éclairer et construire la décision de l'autorité compétente)

Rapport intermédiaire concertation de suivi: Les préconisations des garants

- Poursuivre et développer la démarche mise en œuvre autour du comité de suivi et des différents groupes de travail
- Etablir un bilan portant sur les informations suffisantes ou manquantes, les travaux et discussions à poursuivre, à clore ou le cas échéant à ouvrir
- Renforcer le dispositif d'information de tous les publics en visant notamment une information et une participation de masse relative au contexte et à ses évolutions Les garants insistent particulièrement sur l'enjeu de ce point compte tenu des évolutions déjà intervenues ou à intervenir à court terme dans les politiques énergétiques et notamment nucléaires
- Produire et diffuser largement les conclusions et les travaux des groupes de travail (dont seule la diffusion est de nature à crédibiliser le cadre de travail choisi)

Rapport intermédiaire concertation de suivi: Les préconisations des garants

- Poursuivre la préparation et la publication des fiches explicatives sur les différents sujets en comité de suivi
- Mettre en place un dispositif de participation du public le plus large possible pour l'informer du contenu de l'étude d'impact et notamment de l'état initial, des effets cumulés avec les installations d'Orano en ayant recours à une diversité de moyens importante pour atteindre les différents et nombreux publics concernés,
- Rechercher une participation effective pour assurer que tous les acteurs soient en mesure de faire valoir leurs points de vue et arguments et donner ainsi toute son efficacité à l'enquête publique à venir.



Rapport intermédiaire concertation de suivi

- FIN
- 

Merci

